

De la COMMUNE de MOLIERES SUR CEZE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	10

Séance du 8 octobre 2012

Le 8 octobre 2012 à 18 h 30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick DUMAS, Maire.

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Serge PARAYRE, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Liliane BREARD, Cyril LAURENT, Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND, Sylvain CIVIDINO.

Étaient absents : Walter RIEDER représenté par Jean VEYRUN, Liliane BOSSETI, Cyril AUBANEL.

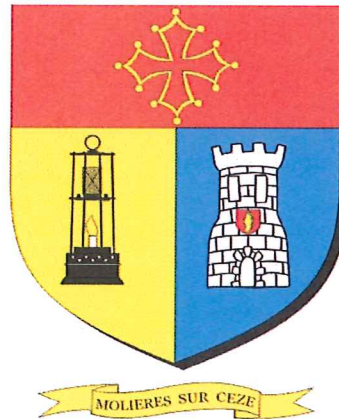
Secrétaire de séance : Serge PARAYRE.

Date de la convocation :
1 octobre 2012

Objet de la délibération n° 11

BLASON de la Commune

Monsieur le Maire présente au conseil le résultat de la consultation de la population sur la réalisation du blason :



dont les caractéristiques sont les suivantes :

- * le demi vol d'or = dans le blason des " Berard de Montalet "
- * la croix de Toulouse = dans celui du Gard
- * les pics de mineurs = rappellent les anciennes mines de Molières
- * la couleur bleue = symbolise la Cèze
- * la tour = attribut de Ste Barbe et rappelle le Château de Montalet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 8 voix pour et 3 abstentions (VEYRUN, COLLIER, BREARD),

DONNE SON ACCORD pour cette proposition

DONNE POUVOIR au Maire de signer les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi délibéré en Séance du Conseil.
Le Conseil
adhère aux propositions ci-dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE
Patrick DUMAS